



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cardiologie

Question écrite n° 19762

Texte de la question

M. Olivier Falorni interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'utilisation de la télémédecine dans le domaine de la cardiologie. La télécardiologie permet un meilleur suivi des patients porteurs de stimulateurs et défibrillateurs cardiaques. Cette technologie ne bénéficie actuellement d'aucune prise en charge de la part du système de santé de notre pays, que ce soit pour les coûts de sa mise en place ou pour ceux du suivi par les médecins, alors qu'elle était déjà reconnue comme une avancée majeure en 2008 dans le livre blanc de la télécardiologie signé des professeurs Salem Kacet et Denise Silber. À terme, elle peut limiter les déplacements des patients et la durée d'hospitalisation. Néanmoins, elle nécessite des moyens et une évolution des pratiques au sein de la profession afin de profiter de l'ensemble de ses avantages. En septembre 2012, le Conseil national professionnel de cardiologie (CNPC) et le Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM) ont élaboré une réflexion économique pour la prise en charge de la télésurveillance. C'est pourquoi il souhaite connaître l'avancée de la réflexion sur les modes d'organisation et la prise en charge de la télécardiologie.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19762

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2015

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)